



Madame Sonia Bélanger
Ministre déléguée à la Santé et responsable des Aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7191
Télécopieur : 418 266-7199
ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Donnacona, 28 mars

Objet : Précarité chez les aînés: logement et insécurité alimentaire

Madame la Ministre,

La Conférence vous fait parvenir cet avis afin de vous partager sa préoccupation vis-à-vis l'enjeu de la précarité chez les personnes vieillissantes. Parmi les formes les plus préoccupantes de cette réalité, la précarité résidentielle et l'insécurité alimentaire se démarquent comme des problématiques importantes nécessitant une attention particulière. Une consultation auprès des Tables régionales de concertation des aînés du Québec a permis d'identifier ces enjeux et de faire ressortir des pistes d'action possibles.

Contextualisation

La précarité chez les personnes âgées est un sujet d'actualité, alors que ses conséquences se font de plus en plus visibles au Québec. Par exemple, une augmentation de l'itinérance âgée se fait constater dans plusieurs régions, dont celles de Laval, des Laurentides, de la Montérégie, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec. De plus, les statistiques reflètent la problématique alors que les mesures de faible revenu avancent que de nombreux aînés vivent effectivement dans la précarité. La mesure utilisée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), soit celle du revenu viable, calcule le revenu minimal nécessaire pour vivre hors de la pauvreté et avec dignité. Pour les localités de Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles, le revenu viable varie, selon l'IRIS, entre 30,738\$ (Trois-Rivières) et 43,609\$ (Sept-Îles) pour 2024 (IRIS, 2024). Les statistiques les plus récentes de la Vitrine sur le vieillissement de la population et les personnes âgées indiquent quant à elles que la médiane du revenu individuel après impôt des personnes de 65 ans et plus était de 30,9 k\$ en 2022 (Institut de la statistique du Québec, s.d.). Cela signifie que, pour 2022, la moitié des personnes de 65 ans et plus avait un revenu inférieur à ce montant, et l'autre moitié, un revenu supérieur. Même si ce revenu médian a probablement augmenté dans les deux dernières années, nous pouvons en conclure qu'un nombre élevé d'aînés, voire près de 50%, vit présentement en deçà du revenu viable.

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté soutient d'ailleurs que le taux de pauvreté est en hausse. Au cours de 2022, « le coût du logement a augmenté de 6,9 %, celui du transport, de 10,6 %, et celui des soins de santé et des soins personnels, de 4,1 % » et cette hausse des coûts a eu pour conséquence que « de plus en plus de personnes vivant au Canada ont de la difficulté à joindre les deux bouts » (Emploi et Développement social Canada, 2024, p.7). Selon les Tables, la précarité chez les aînés s'est surtout vue aggravée à la suite de la pandémie COVID-19 et, depuis, la précarité résidentielle et l'insécurité alimentaire sont des préoccupations qui ont pris de l'importance.

Précarité résidentielle

Au Québec, en 2021, environ 16 % des personnes de 65 ans et plus vivaient dans un logement considéré comme non abordable pour leur ménage, soit environ 256 000 personnes aînées. Cette proportion surpasse celles observées chez les groupes plus jeunes. En fait, plus l'âge augmente, et plus les pourcentages augmentent. À 85 ans et plus, ce chiffre s'élève à 26% (Institut de la statistique du Québec, s.d.). Les coûts élevés de loyer et la crise du logement peuvent expliquer, entre autres, cette statistique. Dans le cadre de notre consultation, il est ressorti que la pression à la hausse concernant le coût du logement place les aînés en situation de pauvreté, les amènent parfois à délaisser leur réseau social et, dans plusieurs cas, leur santé en est affectée.

Le manque de logements abordables et adaptés pour les personnes aînées seules peut les amener à se tourner vers les CHSLD, même lorsque leur état ne nécessite pas un tel niveau de soins. Ce phénomène révèle une lacune dans l'offre de logements intermédiaires et de services de soutien à domicile. Également, les aînés en RPA dont les besoins en services augmentent au fil du temps se retrouvent parfois à dépenser un montant exorbitant pour leur hébergement et services. D'autres se retrouvent en situation stressante alors que leur résidence ferme les portes, par manque de fonds (voir Chabot, 2025).

De plus, tel que discuté dans un avis que nous avons rédigé en 2023, les reprises de logements et les évictions ont mis de nombreuses personnes aînées dans des situations complexes où elles n'étaient pas en mesure de se trouver un logement abordable ou adéquat. En effet, certains aînés peuvent se retrouver dans une situation où leur seule option pour éviter l'itinérance est la location d'un logement qui ne convient pas à leurs besoins ou dont l'état est questionnable. Cela peut mener à une baisse de la qualité de vie, et une impression de ne pas vivre dans la dignité. La santé tant psychologique que physique peut en être affectée. L'entrée en vigueur de la loi 31 en février 2024 fût positive puisqu'elle a renforcé les droits des locataires. Cela étant dit, l'augmentation de l'itinérance aînée signale tout de même que la situation du logement est critique.

Insécurité alimentaire

Selon les Tables régionales, l'augmentation du coût de la vie a obligé certains aînés à couper dans des postes de dépenses pourtant essentiels, dont la médication et l'alimentation. Comme il est mentionné dans l'avis de la Conférence produit en début d'année 2024, depuis 2020, les prix du panier d'épicerie ont augmenté de 23 %, rendant l'accès à une alimentation saine plus difficile, particulièrement pour la population aînée. La précarité financière et la difficulté croissante à se nourrir se font voir dans les banques alimentaires, qui ont vu une augmentation des demandes pour la distribution alimentaire et de requêtes d'urgence. De plus, dans les prochaines années, la demande risque seulement d'augmenter davantage. Selon une étude réalisée par la firme de services-conseils Aviséo, nous témoignerons d'une hausse de 320 000 demandes d'ici trois ans (Auger 2025). De plus en plus d'aînés doivent aussi recourir aux services de popote roulante.

Pistes d'actions possibles

Pour adresser la problématique de précarité chez les aînés et pour leur permettre de se loger et de s'alimenter adéquatement, n'y aurait-il pas lieu de considérer les pistes d'actions suivantes?

- Développer un modèle d'habitat alternatif entre le logement (privé) et la RPA dont les logements seraient spécifiquement conçus pour que les aînés puissent y vivre longtemps, même si leur état de santé ou leur mobilité venait à se détériorer. Ainsi, certains changements dans l'état d'une personne ne signifieraient plus nécessairement un déménagement coûteux en énergie et en argent, puisque les lieux seraient bâtis en conséquence. Le modèle des 4000 logements abordables destinés aux aînés qui seront construits afin de répondre à la cible 13 du plan d'action *La fierté de vieillir* pourrait être élaboré avec une telle perspective axée sur le long-terme et sur l'adaptabilité.
- Adapter les programmes déjà en cours pourrait être une solution efficace et moins chronophage que l'établissement de nouvelles politiques. Par exemple, le Programme d'adaptation de domicile, offert pour les personnes atteintes d'un handicap, pourrait être étendu aux personnes aînées également. L'adaptation de cette mesure permettrait de réduire la pression actuelle sur les CHSLD ou RPA, donnant l'opportunité aux aînés en perte de mobilité ou d'autonomie de tout de même rester dans leur domicile. Ces aînés éviteraient donc un déménagement ainsi qu'une recherche de nouveau logement, souvent trop coûteux pour leurs moyens. Cette mesure pourrait s'intégrer aux efforts déjà en cours pour favoriser le maintien à domicile.

- Favoriser l’habitation intergénérationnelle. Il s’agit d’une solution simple, permettant la proche aidance. Pourtant, cette mesure est ralentie, voire bloquée, dans certaines régions et municipalités. L’adaptation des réglementations par le gouvernement, plutôt que par les municipalités, pourrait permettre d’uniformiser les conditions permettant d’avoir un logement intergénérationnel. Bien entendu, la sensibilisation des municipalités et des MRC quant au rôle qu’elles peuvent jouer dans la diversification des modèles d’habitation pour personnes âgées (mesure 72 *La fierté de vieillir*) contribuera également à favoriser l’intergénérationnel.¹
- Continuer le financement gouvernemental consacré aux achats de denrées puisque, selon le Réseau des banques alimentaires du Québec, il a été essentiel pour répondre à la demande croissante (Auger 2025).
- Multiplier les points de services de distribution alimentaires pour les rendre plus accessibles et continuer l’appui financier des services de popotes roulantes. Des études sur ce service ont permis d’établir que la livraison à domicile de nourriture permet une amélioration importante de l’apport nutritionnel des aînés (Maltais, 2023).
- Offrir des services d’accompagnement pour les questions financières, les formulaires du gouvernement, les demandes de service ou les démarches administratives. De tels services pourraient aider les aînés qui sont atteints par la fracture numérique et pour qui l’aide d’une vraie personne en mesure de bien comprendre les processus serait précieuse.
- Se pencher sur la question de l’implication bénévole afin d’avoir plus de gens disponibles pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par une hausse de la pauvreté. Cela pourrait se traduire, par exemple, par une augmentation du nombre de travailleurs de milieu aîné qui vont vers les gens, chez eux, pour prendre des nouvelles, les soutenir, s’enquérir de leur santé, etc.
- Faciliter le processus de reconnaissance des acquis pour les aînés immigrants pour des domaines où cela est approprié (ex: étude infirmières), et élargir le nombre de pays éligibles aux transferts des allocations de retraite.

Plus généralement, l’ajustement des pensions de retraite permettrait aux aînés de se nourrir et de se loger plus adéquatement. Les Tables régionales ont mis l’emphase sur cette solution au problème de précarité financière puisqu’une forte proportion d’aînés dépend uniquement de la Pension de la sécurité de vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). Les augmentations annuelles du coût de l’inflation dépassent souvent les ajustements des pensions, créant ainsi un écart défavorable qui se creuse d’année en année.

¹ Pour voir d’autres pistes de solutions possibles liées au logement, veuillez vous référer à l’avis que nous avons rédigé en 2023.



Cette situation conduit à une diminution réelle du pouvoir d'achat des aînés, qui se traduit par des difficultés financières croissantes. Autrement dit, les loyers, la nourriture et autres dépenses essentielles continuent de coûter de plus en plus cher tel que discuté, mais les revenus des aînés n'augmentent pas au même rythme.

Selon une étude du conseil consultatif national sur la pauvreté, les aides gouvernementales à travers le pays, à tous les échelons, sont inadaptées à la situation actuelle et « sont souvent bien inférieures au seuil officiel de la pauvreté du Canada ». Les personnes qui dépendent exclusivement de prestations gouvernementales, vivent donc souvent dans la pauvreté « en raison de la façon dont ces prestations sont conçues » (Emploi et Développement social Canada, 2024, p.7). Selon le réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ), « plus un ménage dépend des transferts gouvernementaux, moins il est susceptible d'être en mesure de s'adapter à un changement de situation, comme une croissance du coût du logement ou des prix des aliments » (Auger 2025).

Conclusion

Pour conclure, la précarité chez les aînés est une problématique qui se fait voir, entre autres, sous la forme de précarité résidentielle et d'insécurité alimentaire. Dans le cadre de cet avis, nous avons mis la lumière sur quelques pistes de solutions qui pourraient aider à adresser ces enjeux, dont le développement d'habitations alternatives, l'assouplissement des réglementations en matière d'habitation intergénérationnelle, et la multiplication des points de services de distribution alimentaires. De manière plus transversale, une piste d'action est ressortie comme essentielle dans plusieurs régions, soit l'ajustement à la hausse des pensions de retraites. Un revenu viable serait par le fait même atteint par un plus grand nombre d'aînés, et faciliterait l'accès au logement et à une alimentation saine.

Nous vous remercions sincèrement de l'attention portée aux préoccupations et pistes de solutions soulevées dans cet avis.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Madame Nicole Bolduc-DuBois,
Présidente
Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec
202-200 rue Commerciale
Donnacona QC G3M 1W1 418 999-0200

Bibliographie

- Auger, S., (2025, 9 janvier). « Les demandes d'aide alimentaire continueront d'augmenter dans les prochaines années. ». *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/831157/demandes-aide-alimentaire-continueront-augmenter-prochaines-annees?>
- Chabot, P. (2025, 10 février). « Près de 90 RPA fermées en 2024: «D'autres continueront de tomber» ». *Le Soleil*.
<https://www.lesoleil.com/actualites/sante/2025/02/10/fermetures-de-87-rpa-en-2024-il-y-en-aura-dautres-a-moins-de-changements-CB2DDSDBL5ESDO4TDH5EAR5N3M/#:~:text=Le%20rythme%20des%20fermetures%20ralentit,de%20la%20RORA%2C%20Hans%20Brouillette.>
- Emploi et Développement social Canada, (2024). « IL EST TEMPS D'AGIR : Le rapport de 2024 du Conseil consultatif national sur la pauvreté ». https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2024-annual/4877-NACP_2024-Report-FR-Final.pdf
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, (2024). « Le revenu viable en 2024: sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement ». <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>
- Institut de la statistique du Québec, (s.d.). « Abordabilité du logement ». *Vitrine sur le vieillissement de la population et les personnes âgées*.
<https://statistique.quebec.ca/vitrine/vieillissement/themes/conditions-vie-materielles/abordabilite-logement>
- Maltais, M., (2023). « Interventions environnementales favorables à l'adoption de saines habitudes alimentaires chez les personnes de 50 ans et plus vivant dans la communauté ». *Institut national de santé publique du Québec*.
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2023-11/3421-adoption-saines-habitudes-alimentaires-personnes-50-ans-plus.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, (2024). « La fierté de vieillir - Plan d'action gouvernemental 2024-2029 ». *Gouvernement du Québec*.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-830-02W.pdf>